



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120237

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/11/2021 15H33 C:024861 I:30098
V/REF : 151988
V/Email reçu le Mercredi 10/11/2021 à 15H33

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. 00259
IMMEUBLE : TOPAZE/OPALINE (CAH)
21/22, BOULEVARD GAMBETTA
73000 CHAMBERY

Voglans, le 20 Décembre 2021

Référence Marché: 2018031208-0000001
LOCALISATION : ALLEE 21 BD GAMBETTA - LOGT VACANT N°20 - 4EME ETAGE - (EX BATTISTELLA)
MOTIF : INTERVENIR POUR REFIXATION RADIATEUR
Donneur d'ordre : Mme M. PECHON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 01/12/2021 A 15H30
LOGEMENT VACANT N°20 - 4EME ETAGE
CONSTAT DU LOGEMENT QUI N'EST PAS SOUS PASS CHANTIER
PREVOIR UN RETOUR AVEC LES CLEFS DU LOGEMENT

LE 13/12/2021 A 10H30
LOGT VACANT N°20 - 4EME ETAGE - (EX BATTISTELLA)
CONTROLE DU LOGEMENT VACANT AU 4 EME ÉTAGE
CONSTAT DU RADIATEUR POSE AU SOL
CONSTAT DES CONSOLES ARRACHEES DU MUR
REPRISE DES FIXATIONS MURALES
REPOSE DU RADIATEUR
VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU RADIATEUR
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 15/12/21 à 14H42 o.brusson@cristal-habitat.f
CV LCOMPTER Email envoyé le 15/12/21 à 14H42 Mme M. PECHON
CV LCOMPTER EMAIL en CC le 06/12/21 à 11H32 o.brusson@cristal-habitat.f
CV LCOMPTER Email envoyé le 06/12/21 à 11H32 Mme M. PECHON



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120237

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	REGIE01-H(s) Intervention le 01/12*	1	39,77	59,65
2,50	REGIE01-H(s) Intervention le 13/12*	2	39,77	99,42
TOTAL H.T.				159,07
T.V.A. a 10,00%				15,90
TOTAL T.T.C.En EURO				174,97

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

Cristal Habitat
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE NORD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

10111 15433

Entreprise

Référence : 0201822

Téléphone : 04.79.52.08.82

Marché : 2018031208 - 0000001

PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- LOT 2- ALLOBROGES

Demandeur

Locat. présent : VACANT TRAVAUX RELOCATION

Entré le : 27/08/2021

OS ENTREPRISE 151988

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Intervention

Etablie par M.PECHON le :

10/11/2021

Date exécution prévue :

25/11/2021

Nature travaux :

EDL ENTRETIEN COURANT

N° affaire :

Lieu d'intervention

VACANT TRAVAUX RELOCATION

EX BATTISTELLA - NAUDIN

21 BOULEVARD GAMBETTA

73000 CHAMBERY

Observations

SUR CYLINDRE CHANTIER

INTERVENTION A REALISER AVANT FIN DE SEMAINE 47 SVP

MERCI

16417-2 - EDLSORTANT - MR BATTISTELLA LUCIEN MLE NAUDIN F du 10/11/2021

Travail	Désignation	Qté
REGIE01	CH3 - RADIAT - CHAMBRE N°3	
REFIXER RADIATEUR		2,00
MERCI DE BIEN VOULOIR REFIXER LE RADIATEUR		

Demande de travaux établie par M.PECHON le 10/11/2021

Signature :

A joindre obligatoirement sansagrafer à votre facture

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01259-00002-00001-00020 H / Type 4 / 04 Etagé : 04 21 BOULEVARD GAMBETTA 73000 CHAMBERY	VACANT TRAVAUX RELOCATION entré le 27/08/2021 Resp batiment : Nord PECHON M.PECHON	
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 151988		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX .

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ cadre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 21 BOULEVARD GAMBETTA 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 10/11/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ②.